



COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél 04 72 76 01 17
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 15 mai 2018

Président : Henri BOURGOGNON

1 - RETOUR DE LA COMMISSION FEDERALE

1.1/ Terrains

Saint Priest. Stade JOLY-1. NNI 692900101. Changement de niveau, classé 3. Projet en cours validé.

Saint Priest. Stade JOLY-2. NNI 692900102. Projet validé pour changement de niveau. Objectif 4SYE.

Saint Priest. Stade JOLY-3. NNI 692900103. Projet validé pour classement initial. Objectif 6SYE.

1.2/ Eclairages : *Marcy l'étoile.* Grand- Croix-1 (Docteurs MERIEUX). NNI 691270101. Confirmation classement E4.

1.3/ Subventions FAFA : Accord pour le dossier transport de Futsal Mont d'Or.

2 - DOSSIERS ENVOYES POUR CLASSEMENTS

Villeurbanne. Stade Séverine-2. NNI 692660602. Terrain synthétique.

L'Arbresle. Stade municipal-2. NNI 690100102. Terrain synthétique. Finalisation du classement. Le projet a fait l'objet d'une subvention FAFA.

Haute Rivoire. Stade du Noyer. NNI 690990101. Terrain synthétique. Finalisation du classement. Le projet a fait l'objet d'une de subvention FAFA.

3 - TERRAINS SYNTHETIQUES

La commission fédérale rappelle que suite à un changement de revêtement synthétique, tout étant identique par ailleurs, il faut procéder à un classement initial, avec :

- Demande de classement
- Rapport de visite
- *Tests de qualités sportives réalisés dans les six mois suite à la mise à disposition du terrain.*

4 - DOSSIER DE DEMANDES DE SUBVENTION FAFA

L'enveloppe 2017/2018, attribuée aux dossiers de demandes de subventions, est à ce jour consommée. Pour toute demande à venir, il est demandé de contacter la commission des terrains (Henri BOURGOGNON), pour suite à donner. Nouvelle procédure d'envoi des dossiers de demandes de subvention.

Ceci est un rappel.

Un dossier est composé de la fiche projet et de plusieurs pièces complémentaires.

Toutes les pièces du dossier doivent nous parvenir sous forme de PDF, par courriel, avec AR, à l'attention du Président Pascal PARENT, aux adresses suivantes : district@lyon-rhone.fff.fr
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Si les municipalités n'ont pas le logiciel qui permet de travailler sur des PDF, alors rédiger la fiche projet de façon manuscrite.

Conseil sur la préparation du dossier : Il est nécessaire de bien identifier la **nature** de son projet, de faire un dossier par nature de projet et donc de préparer toutes les pièces à fournir pour la constitution informatique du dossier.

Un dossier doit être complet, sinon il sera rejeté.

Dans l'élaboration du plan de financement, l'aide demandée à la LFA **doit faire l'objet d'un échange préalable avec la commission des terrains**



➡ 5 - PROJETS TERRAINS

Ce point peut-être capital. Merci **aux clubs** de bien informer les mairies qui ont des projets (terrains, vestiaires, club house,...) **de bien nous informer, avant le début des travaux**, afin que nous puissions valider leur conformité vis-à-vis de la réglementation de la 3F.

Il existe pour cela un imprimé « demande d'avis préalable pour une installation sportive ou demande d'avis préalable pour un éclairage ».

Via internet (envoi de plans,...), vue satellite,...il y a aussi la possibilité de donner un avis, sans se déplacer, mais qui se traduira par un courriel de synthèse.

Notre activité de consultant est bien entendu recommandée ; notre activité d'auditeur pour classer les terrains est un passage obligé.

A ce jour, beaucoup de consultations ont été faites, générant une satisfaction des porteurs de projets.